

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
PARIS :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

chez tous les Libraires :
A SAUMUR,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A EWIG,
Rue Taubout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames, —	50
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Février 1878.

L'ÉLECTION DE LÉON XIII.

D'après les bruits qui circulaient mercredi soir à Rome, l'élection du révérendissime cardinal Pecci aurait été faite par acclamation. Le troisième scrutin lui ayant donné 36 voix sur 60 votants, les cardinaux qui avaient obtenu la majeure partie des voix dissidentes seraient allés se prosterner au pied de leur collègue, et cette démarche aurait entraîné l'acclamation unanime de tout le Sacré-Collège.

C'est Son Eminence le cardinal Catterini, doyen de l'ordre des diacres, qui est venu à une heure et demie prononcer du haut de la Loggia extérieure la formule sacramentelle :

« *Annuntio vobis gaudium magnum. Papam habemus Eminentissimum Cardinalem Pecci qui sibi nomen imposuit: LEO DECIMUS TERTIUS.* »

Cette nouvelle a été accueillie par les nombreux vivats de la foule qui encomrait la place Saint-Pierre.

L'Union a reçu de Rome la dépêche suivante :

« Rome, 24 février.

« Hier, après la nomination du Pape, annoncée par Son Em. le cardinal Catterini sur la place Saint-Pierre, toutes les cloches des églises de Rome ont sonné à grande volée. A ce signal, partout les voitures et les piétons se sont mis en mouvement, se dirigeant vers le Vatican; les Transtévérins, dont la plupart étaient en costume de travail, — sont accourus les premiers, et en quelques minutes la vaste place de Saint-Pierre et l'intérieur de la Basilique ont été envahis par plus de cent mille personnes.

Cet empressement offrait un caractère vraiment populaire.

« L'émotion était grande; grande surtout était la satisfaction des Romains et des étrangers.

« Dans l'incertitude où l'on était si le Pape donnerait sa première bénédiction de la Loggia extérieure ou intérieure, la foule restait attentive et anxieuse sur la place et dans l'intérieur de la Basilique.

« A quatre heures et demie la croix parait à la loge intérieure, le Pape se montre ensuite; des acclamations indescriptibles l'accueillent dans l'église et sur la place. L'impression a été profonde quand on a vu que le nouveau Pape ne se montrait pas au dehors.

« Léon XIII a donné sa première bénédiction d'une voix forte et sonore; toute l'assistance était agenouillée et ne s'est relevée que pour le saluer par de nouvelles acclamations. Les mouchoirs, les chapeaux s'agitaient; on criait : *Vive Léon XIII! vive le Pape!* Le Souverain-Pontife, levant une seconde fois ses bras vers le ciel, bénit de nouveau la foule. Cette scène pleine de grandeur et de majesté a produit une immense émotion dans les âmes et provoqué de puissants vivats.

« La joie est à son comble et la foule s'écoule dans un ordre parfait, sans que la police italienne ait eu besoin d'intervenir.

« Le soir, les illuminations sur la place

Saint-Pierre et dans le Borgo ont été des plus brillantes. »

Rome, 24 février.

Dans la matinée, le Pape a tenu une congrégation, dans laquelle il a fait part aux cardinaux de la publication d'une encyclique adressée au monde catholique pour annoncer son avènement au Souverain-Pontificat. L'encyclique sera envoyée, aujourd'hui, à l'étranger.

Il est décidé que le Pape ne sortira pas du Vatican, pour le moment.

Les journaux anglais applaudissent au choix du nouveau Pape.

Une dépêche de Berlin au *Standard* assure que M. de Bismark considère ce choix comme meilleur dans les circonstances actuelles.

Chronique générale.

Avant-hier, la commission du budget, après une longue discussion, a adopté, à l'unanimité, le principe de la rente 3 p. 100 amortissable.

Le 4^e bureau de la Chambre a entendu hier jeudi la lecture du rapport de M. Duchassaing sur l'élection de M. Baragon. Le rapport ne renferme pas moins de trente-sept pages et conclut à l'invalidation.

Le 4^e bureau a dû discuter hier l'élection de M. d'Aiguévives; on disait qu'il devait se prononcer pour la validation.

Le 8^e bureau a conclu à la validation de l'élection de M. Darnaudat.

Le 7^e bureau a conclu à la validation de M. le comte Albert de Mun par 49 voix contre 47.

Le 9^e bureau a entendu les explications de M. Fournier, député de la Charente-Inférieure.

La commission d'enquête déposera son rapport sur l'élection de M. de Fourtou demain samedi.

On s'attendait hier à un discours de M. de Mun dans la discussion du budget des cultes.

La Chambre des députés a encore 56 élections à examiner; sur ce nombre, 40 rapports sont prêts, dont 25 concluent à l'invalidation.

On compte déjà 30 élections invalidées. Comme on le voit, la Saint-Barthélemy des conservateurs sera complète.

Ce n'est pas seulement le monde administratif et judiciaire qui est frappé par le régime du 14 décembre. On remarque aussi, depuis quinze jours surtout, un assez grand nombre de déplacements ou disgrâces dans l'administration des eaux et forêts.

C'est un mouvement « politique » opéré par le sous-secrétaire d'Etat du ministre de l'Agriculture.

Nous lisons dans l'Assemblée nationale :

« On s'occupe beaucoup aujourd'hui, dans le monde diplomatique, d'une récente entrevue qui a eu lieu, vendredi dernier,

entre les ambassadeurs de Russie et d'Allemagne, et M. Gambetta. Pour faciliter le rapprochement désiré, il a été donné un dîner chez M. Roger (du Nord); et une conversation d'environ une heure — nous précisons — a eu lieu ensuite entre les deux ambassadeurs et le chef des gauches, qui a paru assez mécontent de son entrevue. »

Les *Tablettes d'un Spectateur* nous donnent l'information suivante :

« Avant-hier a eu lieu, à l'Élysée, un conseil des ministres extraordinaire.

« Or, voici le but : la Russie ayant demandé au cabinet de Vienne que tous les ministres des affaires étrangères des puissances signataires du traité de Paris représentassent leur gouvernement au Congrès de Baden, M. Waddington désirait avoir l'avis du conseil pour faire connaître la réponse.

« Le conseil s'est prononcé pour l'affirmative.

« Cette question débattue, M. Dufaure a obtenu également l'assentiment de ses collègues pour repousser devant le Sénat toute proposition ou amendement modificatif de la loi sur l'amnistie. »

On lit dans le *Journal du Loiret* :

« Il est plus que présumable qu'à la fin de février l'on sera obligé de recourir de nouveau aux douzièmes provisoires. Le budget ne sera pas voté à temps pour qu'on puisse éviter cet expédient. »

Samedi, la commission du budget a eu avec le ministre de la guerre une longue conférence, ayant pour but de fixer le crédit extraordinaire à demander aux Chambres en cas de complications extérieures.

Le chiffre de ce crédit aurait été discuté séance tenante et le rapport serait, dit-on, préparé.

LES RADICAUX ET M. CLAUDE BERNARD.

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« La municipalité de Lyon vient d'être saisie d'une proposition tendant à donner le nom de Claude Bernard à l'une des voies de la ville de Lyon.

« Nous devons dire à ce sujet que les radicaux libres-penseurs, qui veulent s'emparer du nom de l'illustre savant, vont être étrangement surpris par une révélation qui vient d'être faite et qui ne peut être contestée aujourd'hui, puisqu'elle émane d'un des amis les plus intimes du défunt, qui ne l'a pas quitté depuis vingt ans et l'a assisté pendant ses derniers moments.

« Claude Bernard était ennemi des idées courantes sur l'instruction laïque et obligatoire, telle que les républicains veulent la pratiquer. Il détestait les hommes du 4 Septembre pour lesquels il n'avait que du mépris; mais ce qui va scandaliser les démocrates, c'est que Claude Bernard fut l'un des fondateurs du cercle d'ouvriers de Villefranche et qu'il en est toujours resté membre. »

On mande de Vienne que le discours de M. de Bismark augmente les espérances de paix et que tout projet d'alliance anglo-autrichienne est abandonné.

Les Turcs refusent de remettre Widdin à la Roumanie.

Le *Times* publie un dépêche de Saint-Petersbourg qui assure que le gouvernement anglais, refusant de retirer sa flotte de Besika, les Russes occuperont probablement Constantinople, ou tout au moins un faubourg de la ville.

M. DE BISMARCK ET LA RÉPUBLIQUE.

La correspondance d'un fonctionnaire allemand nous apporte aujourd'hui le récit d'une récente conversation du prince de Bismark avec un diplomate autrichien qui fut autrefois l'ami de la France. — Cette conversation nous intéresse si directement que nous ne pouvons hésiter à la citer.

M. de Bismark, amené sur le terrain des gouvernements qui régissent les différents pays de l'Europe, arriva naturellement au régime républicain qu'il a en horreur :

« Ce gouvernement convient à la France en ce moment, c'est son plus cruel châtement. Mais les peuples qui se respectent et veulent grandir, dérogent de leur dignité en se constituant en République sous la domination de leurs pires ennemis. »

ALLEMAGNE.

La réponse de M. de Bismark, au Reichstag, à l'interpellation de M. Bennigsen, est l'événement important du jour.

Ce que l'on peut dire tout d'abord de ce discours, c'est qu'il est étrangement verbeux et passablement évasif, deux qualités oratoires auxquelles le chancelier allemand ne nous avait pas encore habitués et qui sont contraires au tempérament et aux allures qu'on lui connaît généralement.

C'est dans la première partie de son discours que M. de Bismark se complait surtout dans la vague, quoiqu'en émettant à plusieurs reprises une affirmation de plus en plus claire d'une alliance intime de l'empire d'Allemagne avec la Russie.

Mais on remarque aussi que le ton général est pacifique; telle est la première impression que nous constatons dans les feuilles qui en parlent. Nous avouons qu'à la première lecture il nous a paru aussi exprimer une certaine confiance dans le rétablissement prochain de la paix, mais en laissant toutefois entrevoir que certains points seraient difficiles à régler.

Ce qu'il faut remarquer dans ce discours, c'est l'attitude prise par le grand-chancelier vis-à-vis de la Russie et vis-à-vis de l'Autriche. Il y a eu, dans son langage à l'égard de Saint-Petersbourg et de Vienne, certaines nuances assez importantes à mettre en lumière, surtout quand on se rappelle son dernier discours au début de la guerre et ses encouragements prodigués à la Russie.

Aujourd'hui encore il parle de sa voisine avec des ménagements oratoires; il ne peut pas l'attaquer après avoir approuvé sa politique orientale et sa déclaration de guerre à la Porte. Mais pour la première fois depuis l'ouverture du conflit oriental, il s'est abstenu de se faire son défenseur à outrance, et il a tenu la balance égale dans toutes les questions litigieuses qui doivent être soumises à la sanction des puissances.

Il s'est même efforcé, — et ceci est important, — de parler en homme d'Etat allemand plus qu'en ministre prussien et de donner la principauté aux intérêts autrichiens sur les intérêts britanniques. Cette attitude, vis-à-vis de l'Autriche, est à remarquer dans la discussion des deux points en litige : la navigation des Détroits et la navigation du Danube.

Le prince de Bismark semble faire bon marché de la question des Détroits parce que, selon lui, « les dispositions relatives au passage des Dardanelles par les vaisseaux de guerre n'ont pas autant d'importance que les dispositions relatives aux transactions commerciales. »

Ainsi, la question du Danube prime pour lui toutes les autres ; ainsi il donne satisfaction aux intérêts austro-hongrois dont il se fait ouvertement l'avocat et qu'il appelle « intérêts majeurs de l'Allemagne en Orient. » Il s'empresse même d'ajouter : « C'est un résultat que nous obtiendrons à coup sûr » ; et pour engager d'avance la Russie, il déclare qu'une « communication officielle de Saint-Petersbourg, sur ce point, s'en rapporte aux stipulations du traité de Paris. »

Ce langage, dans la bouche du grand chancelier de l'Allemagne, ne doit pas nous surprendre. Nous retrouvons, dans le soin qu'il prend des intérêts de Vienne, la tendance bien marquée à les confondre avec les intérêts allemands. S'il les défend contre la Russie, c'est qu'il entend les représenter lui-même, les faire siens. Son discours trahit plus que jamais cette idée, base de toute sa politique, l'unité allemande groupée sous le sceptre de la Prusse.

Cela est si vrai que le projet d'une Conférence ou d'un Congrès, dont M. de Bismark ne voulait pas jusqu'ici, a été tout à coup accueillie favorablement par lui, du jour où l'Autriche en a pris l'initiative. Il dit formellement : « Nous avons été les premiers à nous rallier à cette idée ! » comme s'il s'empressait de prendre à son profit et sous sa protection un projet émané du cabinet de Vienne, pour en faire un projet allemand.

Cette attitude s'est encore accentuée quand, à la fin de la séance, M. Windthorst, tout en approuvant sa politique pacifique, a témoigné la crainte que « l'Autriche ne fût dupée et que le czar maître de Constantinople, l'Europe ne devint cosaque. »

Le prince de Bismark a déclaré alors avec une certaine vivacité « qu'entre le comte Andrassy et lui il n'existait pas de secrets, qu'ils se consultaient l'un et l'autre sur toutes les questions, qu'ils se disaient tout. »

L'aven est aujourd'hui assez important à retenir. Seulement, comme le remarque avec raison le correspondant du *Journal des Débats* à Berlin, dans une dépêche : « M. de Bismark n'a point ajouté qu'ils trouvaient tous deux dans le troisième allié la même sécurité ; et c'est là peut-être cependant qu'était le nœud de la question. »

Cela est vrai ; mais ce point délicat de la question, le grand chancelier ne voulait et ne pouvait peut-être pas y toucher : on en comprendra les raisons.

C'est pour cela que nous ne nous hâtons pas d'accueillir comme un gage certain de paix les déclarations que vient de faire M. de Bismark. Il annonce le Congrès pour le mois de mars, il promet la Médiation de l'Allemagne, il s'engage presque à défendre les intérêts austro-hongrois sur le Danube, qu'il appelle des intérêts allemands ; — mais, quoi qu'il dise des bonnes dispositions de la Russie, quoiqu'il s'efforce d'écarter la question des Détroits, nous ne trouvons rien dans son discours qui nous assure une solution prochaine de toutes les difficultés.

L'Angleterre peut-être ne jugera pas la question des Détroits avec la même désinvolture ; puis la Russie, aujourd'hui maîtresse en Orient, ne voudra peut-être pas s'incliner devant la décision du Congrès.

Tant que le traité de paix qui va être signé à Andrinople n'aura pas reçu la sanction européenne, nous conserverons nos inquiétudes.

AFFAIRES D'ORIENT.

LA QUESTION DE LORD DERBY.

Londres, 20 février, 5 h., soir
Lord Derby vient d'envoyer une dépêche aux ambassadeurs britanniques à l'étranger, les chargeant de poser catégoriquement la

question suivante aux ministres des affaires étrangères des pays où ils sont accrédités :

« Voulez-vous, oui ou non, maintenir les traités comme bases des délibérations du Congrès ? »

La question devra être posée sur-le-champ et la question envoyée télégraphiquement au Foreign-Office.

Les ambassadeurs devront, en outre, adresser un court mémorandum à cet effet aux gouvernements étrangers et demander une réponse écrite.

Le prince Gortschakoff refuse de présider le Congrès, le prince de Bismark refuse, lord Derby refuse, M. Waddington refuse, le comte Andrassy refuse. L'Italie accepterait, mais on a oublié de le lui proposer. On croit que le chancelier russe ne veut pas porter ombre au prince de Bismark qui se sent autant de délicatesse par rapport au prince Gortschakoff. Le comte de Granville disait il y a quelques jours à la Chambre haute : « On cherche un président à Bade et un pape à Rome ; on trouvera le second plus vite que le premier. »

CÉRÉMONIAL DES CONCLAVES.

(Suite et fin.)

DE L'ÉLECTION PAR COMPROMIS.

Ainsi que le précédent, le mode d'élection par *Compromis* a peu d'application. Il se pratique lorsque de graves difficultés s'opposent à l'élection ; par exemple, dans le cas où le nom d'aucun candidat ne peut atteindre la majorité prescrite. Les membres du Sacré-Collège sont autorisés alors à s'en rapporter au choix de quelques-uns d'entre eux qui seuls désigneront le Pape.

Pour que le *Compromis* soit légitime, il est nécessaire que tous les cardinaux présents y consentent, — l'opposition d'un seul l'annulerait, — et que, d'un commun accord, ils aient réglé et signé les conditions du redoutable mandat qu'ils délèguent. Ils doivent, par exemple, exprimer si ceux auxquels ils donnent leur confiance feront la nomination, sans rien révéler de leurs intentions à leurs collègues ; ou bien si, avant d'arrêter leur choix, ils le feront connaître à quelques-uns d'entre eux ; si la majorité des voix des cardinaux désignés pour faire l'élection sera suffisante, ou si l'unanimité sera exigible ; enfin, telles autres conditions qui seraient jugées utiles.

DE L'ÉLECTION PAR LE SCRUTIN ET L'ACCESSION.

Le mode d'élection par voie de *Scrutin* et d'*Accession* est le plus naturel et le plus simple ; c'est celui qui se pratique ordinairement. Aussi l'Eglise l'a-t-elle entouré des plus sages comme des plus utiles précautions.

COMMENT SE FAIT LE VOTE PAR SCRUTIN ET ACCESSION.

Pour donner son vote, chaque cardinal vient, selon son rang hiérarchique, s'asseoir devant la table placée au milieu de la chapelle. Après avoir pris une cédule dans un des bassins, il y inscrit son nom, le nom de celui qu'il veut élire, la sentence de l'Écriture-Sainte et son numéro ; puis, il appose son cachet aux endroits précités, et plie le bulletin de telle façon que son nom et la sentence soient couverts et cachés par les vignettes imprimées sur le verso.

L'électeur prend alors le bulletin, et, élevant la main de manière à être vu de tous les membres du Sacré-Collège, il se dirige vers l'autel, sur lequel est placé le calice d'argent dont il a été parlé précédemment. En arrivant au pied de l'autel, le cardinal s'agenouille, fait une courte prière ; puis il se relève et prononce à haute voix ces paroles : « Je prends à témoin Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui doit me juger, que j'ai élu celui que je crois, devant Dieu, devoir élire. »

Après ce serment solennel, l'électeur met son bulletin sur la patène et le fait glisser dans le calice. Puis il salue profondément la croix de l'autel et revient à sa place.

S'il se trouve dans l'assemblée quelque cardinal impotent qui ne peut venir voter, l'un des cardinaux scrutateurs lui porte un bulletin ; le cardinal écrit son vote, et, après avoir prêté le serment dans les formalités

prescrites, il remet le bulletin au scrutateur, qui va le déposer avec les autres.

RAISON ET EMPLOI DES DEUX ESPÈCES DE BULLETINS DE SCRUTIN ET D'ACCESSION.

Dans l'élection par voie de suffrages écrits, les constitutions des Souverains-Pontifes, et, en particulier, celles de Grégoire XV, ont fixé que, si un second scrutin ne donne pas le nombre de voix voulu, c'est-à-dire des deux tiers des cardinaux présents, le Sacré-Collège doit procéder à un second scrutin. Ce second scrutin sert de complément au premier, et on le nomme *accession* parce que, au lieu de choisir directement, l'électeur accède au choix qui a été fait de tel ou tel cardinal.

Il suit de là que dans l'*accession* : 1° le cardinal votant ne peut pas donner son vote à celui auquel il a donné son premier suffrage ; s'il ne veut pas en donner d'autre, il ne désigne personne et inscrit sur son bulletin, à côté du mot *accedo*, le mot *nemini* (Je n'accède à personne) ; 2° qu'on ne peut voter dans l'*accession* qu'en faveur de ceux qui auraient eu au moins une voix dans le premier scrutin ; autrement, ce serait un suffrage et non une accession. — Les lois de l'Eglise eussent pu autoriser plusieurs scrutins d'*accession* ; elle n'en permettent qu'un seul.

Du reste, dans ce second scrutin, on observe les mêmes formalités que dans le premier, à la seule exception qu'on ne prête pas un nouveau serment, le premier portant sur les deux actes, comme l'indiquent les dernières paroles que nous avons omises tout à l'heure à dessein : *quod idem in accessu praestabo* (j'atteste que je ferai de même dans l'*accession*), ce qui veut dire : « J'atteste que si j'abandonne le cardinal que je viens de nommer, pour accéder à celui qui aura été nommé par les autres, je ne me démentirai à ce changement que parce que je croirai en conscience devoir le faire. »

COMMENT SE PASSENT LES RÉUNIONS DU CONCLAVE, QUE LE SOUVERAIN-PONTIFE Y SOIT ÉLU OU QUE L'ÉLECTION SOIT AJOURNÉE.

Après la récitation de l'hymne : *Veni Creator Spiritus*, le premier cardinal-diacre, au moyen des petites boules de bois dont il a été parlé précédemment, procède à l'élection des trois scrutateurs, et à celle des deux ou trois cardinaux qui devront remplir l'office d'infirmiers, en allant recueillir le vote des malades à leurs cellules.

Cette première opération terminée, tout aussitôt commencent les votes pour le scrutin. Le doyen du Sacré-Collège est appelé le premier, puis le sous-doyen, puis les trois généraux de l'Ordre, les cardinaux-évêques, les cardinaux-prêtres et les cardinaux-diacres.

Lorsque tous les bulletins du scrutin sont recueillis, tant ceux des cardinaux présents à la réunion que ceux des malades, le premier scrutateur les mêle, et le dernier les compte avec soin, en les retirant un à un du calice où ils avaient été déposés d'abord, pour les mettre dans un autre calice.

Si le nombre des bulletins ne concorde pas avec celui des cardinaux qui ont dû voter, ils sont à l'instant brûlés, et on recommence l'opération ; si, au contraire, il est égal, les trois scrutateurs, debout devant la table sur laquelle sont déposés les votes, procèdent ainsi au dépouillement.

Chaque bulletin passe successivement sous leurs yeux et dans leurs mains. Le premier scrutateur le tire du calice et l'entrouvre pour lire le nom du candidat élu, en respectant le nom de l'électeur. Il le passe ensuite au second scrutateur qui fait de même ; le troisième publie à haute voix le nom de l'élu. A mesure que les noms sont proclamés, les cardinaux les inscrivent sur une liste disposée à cet effet ; et dès que le dépouillement est terminé, chacun additionne le nombre des votes obtenus.

Pendant ce temps, le dernier scrutateur prend une à une les cédules, et, à l'aide d'une forte aiguille, il les pique au mot *Eligo* et les fait passer sur un fil de soie dont il noue les deux extrémités ensemble. Le tout est déposé sur la table pour servir au suffrage d'*accession*, s'il y a lieu. Je dis s'il y a lieu ; car si, dans la répartition des votes, l'un des cardinaux a obtenu les deux tiers des voix, d'après les constitutions de Grégoire XV, le conclave est terminé et le Pape est canoniquement élu.

Mais dans le cas où le scrutin n'a pas fourni le nombre voulu de suffrages pour l'élection, on procède encore immédiatement à l'*accession*.

Lorsque ce second vote est terminé, on proclame les voix nouvelles données à chacun des élus, et l'on réunit en une somme totale les votes obtenus, par chaque cardinal, dans le scrutin et dans l'*accession*.

Si aucun cardinal n'a atteint le nombre suffisant, la séance est levée. Mais, avant que le Sacré-Collège se sépare, les cédules ou bulletins sont brûlés dans le poêle placé derrière l'autel. Il en résulte une fumée qui s'échappe par un tuyau de cheminée qui aperçoit de la place du Quirinal. Ce signe indique la fin de la séance.

Si, au contraire, après le dépouillement de l'*accession*, un cardinal est parvenu au chiffre voulu, les scrutateurs vérifient les derniers bulletins, et s'ils sont reconnus valides, le Pape est canoniquement élu, il ne reste plus qu'à obtenir son assentiment.

Chronique militaire.

On assure que le nouveau gouverneur de Paris, M. le général Aymard, passera en revue à Lonchamps toutes les troupes de la garnison le 3 ou le 10 mars prochain. Le jour n'est pas encore définitivement fixé.

Par décret du Président de la République en date du 19 février 1878, M. le général de division Rençon d'Allois d'Hercule (François-Engelbert), directeur général du personnel et du matériel au ministère de la guerre, a été nommé au commandement du 16^e corps d'armée à Montpellier, en remplacement de M. le général baron Aymard, appelé au gouvernement militaire de Paris.

M. le général de Courcy, récemment promu divisionnaire, rentrant de sa mission du Caucase, remplace à Nancy, à la tête de la 11^e division, le général Abbattucci, décédé.

Il n'est bruit, depuis quelques jours, dans l'armée que d'un projet de loi qui aurait pour conséquence de bouleverser de fond en comble les errements suivis jusqu'ici dans les pensions de retraite à attribuer aux divers grades de l'armée.

On sait que la solde des officiers subit une retenue de 3 0/0, destinée à fournir les fonds sur lesquels on prélève les pensions de retraite du personnel. Or, tout compte fait, non-seulement cette retenue a suffi, pendant l'année 1876, à assurer le service des pensions, mais l'Etat a bénéficié d'un excédant de plus de 400,000 fr. L'idée est venue alors de calculer ce qu'il serait possible de faire en faveur de nos officiers retraités ou de leurs veuves, si la retenue mensuelle s'élevait de 3 à 5 0/0.

Si le projet qui nous occupe est accepté par la Chambre des députés et par le Sénat, la situation misérable faite aux défenseurs du pays et à leurs compagnes ne tardera pas à prendre fin. En effet, l'économie de la loi est telle, que tout officier ayant consenti la retenue de 5 0/0 et parvenu à son maximum d'années de service, c'est-à-dire cinquante ans, campagnes comprises, jouira jusqu'à la fin de sa vie de la solde entière attribuée à son grade. Ainsi, un colonel d'infanterie âgé de soixante ans et ayant dix campagnes rentrera dans la vie civile avec 7,500 francs de retraite. La veuve recevrait une pension égale à la moitié de cette somme, soit 3,750 fr.

Dans de semblables conditions, l'état militaire deviendrait une carrière acceptable, et les heureuses conséquences de cette nouvelle loi ne tarderaient pas à se faire sentir.

Ce projet, qui, d'après les calculs faits, n'augmenterait pas d'un centime le budget de la guerre et de la marine, donnera une entière satisfaction aux réclamations si nombreuses et si légitimes des officiers.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dans une lettre adressée au XIX^e Siècle, et ayant pour titre : L'ENSEIGNEMENT CLERICAL, M. Eugène Bonnemère dit que « M^r Freppel a construit à Saumur un Collège monumental qui tuera avant peu le Collège »

» communal, malgré les efforts héroïques de la municipalité. »

Voilà un aveu qui est singulièrement maladroît. Que vont en dire les frères et amis de Saumur ?

Le *Patriote* d'Angers s'est empressé de reproduire cette bourde qu'on ne pardonnera pas à son auteur.

Le *Courrier* a publié la même correspondance de M. Bonnemère, mais il a eu soin de supprimer la seconde partie de la phrase ainsi conçue : « ... qui tuera avant peu le Collège communal, malgré les efforts héroïques de la municipalité. »

On vient d'entreprendre au ministère de l'instruction publique un travail important et des plus intéressants.

On prépare un album qui contiendra des spécimens des écritures de tous les âges, depuis le septième jusqu'au dix-huitième siècle.

Cet album, véritable collection des pièces les plus curieuses, aujourd'hui cachées dans les archives de l'Etat, des départements et des communes, doit figurer à l'Exposition universelle.

Gizeux. — Ces jours derniers, à Gizeux, canton de Langeais, un jeune homme de 49 ans s'était rendu à la veillée dans une des fermes avoisinant le bourg ; il se trouvait avec plusieurs de ses camarades. Chacun ayant fait montre de ses forces musculaires, le jeune homme en question voulut enlever à bout de bras une des jeunes filles qui était assise sur une chaise ; mais en accomplissant son tour de force, il se heurta si malheureusement contre une chaise voisine, qu'il se blessa grièvement, et on fut obligé de le transporter chez lui sur un brancard.

Les suites de cet accident seront graves pour ce jeune imprudent.

THOUARS.

Sont nommés à la mairie de Thouars (Deux-Sèvres) :

Maire : M. Leclerc, Victor ;
Adjoints : MM. Chevalet, Raphaël, et Pillet, Albert.

LOUDUN.

La municipalité de Loudun (Vienne) est ainsi composée :

Maire : M. Béguin-Desvaux, Gustave ;
Adjoints : MM. Bernier, Charles-Stanislas, et Gaultier, Médéric.

ADMINISTRATION DES HARAS.

MONTE DE 1878.

Le public est prévenu que la monte commencera le samedi 2 mars, à la station de Saumur.

Elle aura lieu tous les jours, à 9 heures du matin et à 4 heures du soir, et sera faite par l'étalon *Kossuth*, 1/2 sang. — Prix du saut : 7 fr.

Angers, le 4^{er} février 1878.

Le Directeur, G. DE LA BEVIÈRE.

Faits divers.

M^{me} Emilie-Honorine Guyon, sociétaire de la Comédie-Française, dont nous avons annoncé la mort, était née à Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or), le 2 octobre 1821. Elle s'était consacrée primitivement à la profession d'ouvrière en dentelles, et l'avait abandonnée pour entrer au Conservatoire, d'où elle sortit, en 1839, avec une gratification d'encouragement.

Elle s'essaya dans les théâtres de Montmartre et de Montparnasse, et finit par attirer l'attention de Casimir Delavigne, qui la fit débiter à la Renaissance, dans la *Fille du Cid*. Elle reprit le rôle créé par elle dans cette pièce au Théâtre-Français, où elle fut admise le 7 juin 1841. La dona Sol d'*Hernani*, l'Eudoxie de *Vallia*, lui valurent des applaudissements. Néanmoins, elle quitta la rue de Richelieu pour aller trôner à l'Ambigu, puis à la Porte-Saint-Martin, où elle joua et créa plusieurs grands rôles de drame. Elle rentra aux Français, en 1837, en qualité de sociétaire ; et la manière dont elle s'acquitta de différents rôles de comédie et de tragédie attesta la souplesse de son talent.

Emilie Guyon avait épousé Georges Guyon, qui était aussi un élève du Conservatoire. Devenue veuve en 1850, elle avait épousé, en 1861, M. Mathieu Plessy, frère de M^{me} Arnould-Plessy.

M^{me} Guyon est morte dans sa maison de la rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Ses obsèques ont eu lieu mercredi à l'église Saint-Philippe-du-Roule. La Comédie-Française a voulu faire relâche le jour où M^{me} Guyon a été conduite à sa dernière demeure. La maison de Molière est donc restée close avant-hier soir.

UN ÉPOUVANTABLE ACCIDENT.

On écrit de Firminy (Loire) :

A droite de la rue du Marché se voyait une petite maison à un étage, comprenant deux magasins, dont l'un était occupé par M. Tixier, restaurateur, et l'autre par M. Bouthiol, coutelier.

Au premier étage étaient situés les appartements de ces deux commerçants et quelques chambres louées par le restaurateur.

A dix heures vingt, M. Tixier était descendu à la cave chercher du vin, et il avait senti une forte odeur, dont depuis plusieurs jours il se plaignait à son propriétaire ; mais il n'avait rien remarqué de particulier.

Dix minutes après, étant monté au premier étage pour compter de l'argent nécessaire à un paiement qu'il devait faire, il avait laissé la garde de son auberge à sa femme. Cette dernière, ayant besoin de vin, dit à ses deux filles, Claudine, âgée de 16 ans, et Louise, âgée de 12 ans, de descendre à la cave en chercher. Les deux enfants y descendirent aussitôt avec une lampe. En entrant, elles furent saisies par une odeur insupportable, et à peine étaient-elles au milieu de la cave qu'une explosion se produisit et des flammèches bleues les enveloppèrent.

La maison craqua jusqu'à ses fondements ; les voûtes de la cave furent soulevées et projetées avec éclat, et une masse de décombres recouvrit bientôt les malheureuses filles.

Les deux magasins et l'étage supérieur s'écroulèrent avec un fracas épouvantable, et leurs débris étaient projetés dans la rue. Les couteaux renfermés dans la vitrine de M. Bouthiol étaient lancés contre les devantures de magasins faisant face, qui venaient d'être fermées, et quelques-uns furent cloués sur les volets.

M^{me} Tixier, qui était sur la porte de son établissement, était soulevée et lancée violemment contre le magasin faisant face.

M. Tixier, qui était assis à une table, au premier étage, et y comptait de l'argent, était renversé sous des meubles.

Le nommé Gabriel Planchard, âgé de vingt-quatre ans, mineur, et Claude Gravier, âgé de trente-huit ans, charpentier, qui étaient dans leurs chambres, au premier étage, furent jetés à terre, et, se croyant perdus, s'élançèrent dans la rue par la fenêtre et tombèrent lourdement sur le pavé.

M. Tixier, jeté dans un coin de l'appartement, heureusement resté debout, ne pouvait faire un pas, l'escalier de la maison n'existant plus, et pourtant il entendait sa femme et ses filles crier : « au secours. »

Il réussit cependant à descendre et un horrible spectacle s'offrit à ses yeux. Au milieu de l'entonnoir de cette maison dont il ne reste plus que les quatre murs, un trou béant s'offrit à lui et au fond il vit émerger d'abord sa fille Louise, dont un bras sortait hors du remblai. Il la retira avec beaucoup de peine, l'enfant ayant les cheveux et le visage brûlés et une jambe cassée.

Un peu plus loin, il aperçut l'aînée de ses filles dans un état encore plus horrible : son corps n'offrait plus qu'une plaie affreuse ; les chairs étaient à moitié calcinées.

Dans un coin de la cuisine était le berceau, renversé, de sa plus jeune fille, à peine âgée de deux ans, mais n'ayant que quelques contusions.

Dans le magasin voisin, M^{me} Bouthiol était renversée sous un meuble.

Tout cela s'est accompli en quelques secondes.

La population de Firminy, accourue tout entière, ne put que contempler ce sinistre, contre lequel elle n'avait pas à lutter.

Les deux jeunes filles, seules, sont dans un état très-grave, même désespéré.

L'état du charpentier Gravier inspire aussi des inquiétudes. Quant aux cinq personnes, elles n'ont heureusement que des blessures sans danger.

Le commissaire de police Folley s'est empressé de rechercher les causes de l'accident, tout en prévenant le parquet de Saint-Etienne.

Plusieurs rumeurs ont circulé : la première, à laquelle nous ne sommes pas éloignés de nous rallier et qui est partagée par presque toute la population, est celle qui attribue l'explosion au feu grisou.

Cette opinion s'appuie sur des faits indiscuta-

bles, tels que l'affaissement permanent du sol, autour et à l'intérieur de la maison où a eu lieu l'accident. Les exemples sont nombreux et datent de loin. On cite notamment un fait très-curieux et qui est déjà passé à l'état de légende : Il y a plusieurs années, un soldat, appartenant à une brigade de cavalerie casernée dans la Haute-Loire, traversait, avec sa monture, la grande route, située à quelques mètres de la maison en question, lorsque, tout à coup, le sol s'affaissa à une telle profondeur que le cheval disparut complètement, et qu'on ne put sauver l'homme que grâce à des efforts surhumains et au moyen de cordages attachés aux maisons voisines, personne n'osant approcher du lieu de l'accident. Ce fait est authentique.

Il y a quelques jours, dans une cour voisine, on entreposa des tuiles qui furent trouvées le lendemain enfouies sous terre.

Ceci prouve surabondamment que les puits souterrains peuvent parfaitement dégager ce gaz si dangereux, à travers les fissures du terrain déprimé.

Pour rester dans l'exactitude et ne pas nous prononcer avant l'enquête, nous devons signaler d'autres causes invoquées comme ayant pu produire l'explosion.

On a un instant supposé que le gaz d'éclairage pouvait ne pas y être étranger. Vérification faite du compteur et des appareils, on a dû renoncer à cette explication.

Une autre hypothèse est celle qui consiste à prétendre que l'explosion proviendrait de gaz qui se seraient trouvés accumulés dans les conduits de matière fécale.

Prix de quelques souvenirs :

Un habit de Nelson, celui qu'il portait à Trafalgar, a été payé 3,800 fr. par le prince Albert.

Mais le crâne de Descartes n'a été payé que 99 fr. dans une vente, à Stockholm.

99 fr., ce n'est guère ; mais peut-être l'acquéreur craignait-il qu'il n'y eût un dessous... des cartes.

La perruque de Kant a été achetée 200 francs.

La perruque de Sterne, en 1822, 3,350 francs.

Une dent de Newton a été acquise au prix de 16,550 fr. par lord Shaftesbury.

Enfin un habit que Charles XII portait à la bataille de Pultava, habit authentique et qu'avait conservé la famille d'un des compagnons du roi de Suède, fut vendu 160,000 francs à Edimbourg.

Nous sommes sur un pont à péage.
Deux paysans se présentent au guichet.
— Votre nom ? dit le préposé.
— Jean-Baptiste-Népomucène-Aristide-Antoine-Athanase-Jacques-Simon-Grégoire-Falempin.
— Alors, c'est dix sous !
— Comment ! dix sous ?
— Oui, c'est un sou par nom.
Puis, se tournant vers l'autre paysan :
— Et vous ? Comment vous appelez-vous ?
— Moi, à peine Pierre.

Pour les articles non signés : P. GONNÉ.

SALLE DU CIRQUE, A ANGERS

(Quai Royal)

DIRECTION CHAVANNES.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Subventionnée par le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

Dimanche 24 février, à 4 h. 1/2
très-précise.

17^e CONCERT POPULAIRE

Avec le concours de

M. GUSTAVE PELLIN.

PROGRAMME :

1^o Symphonie en la (7^e, op. 92), redemandée. — Beethoven.

Poco sostenuto e vivace. — Allegretto. — Presto. — Allegro con brio.

2^o Concerto militaire pour violoncelle avec accompagnement d'orchestre, exécuté par M. F. Arnoust. — Servais.

3^o Menuet d'*Orphée*. — Gluck.

Le solo de flûte exécuté par M. Thorpe.

4^o Air de *Freyshütz*, chanté par M. G. Pellin. — Weber.

5^o Polonaise de Struensée. — Meyerbeer.

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.
La salle sera chauffée tous les dimanches.

Il y aura concert tous les dimanches jusqu'au 1^{er} avril 1878.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 25 février 1878,

Représentation de M^{lle} MARIE HASSELMANS, AVEC LE CONCOURS DE M^{lles} DELAS et MICHELLI, 1^{res} danses.

Première représentation de :

CARMEN

Opéra-comique en 4 actes, tiré de la nouvelle de Prosper Mérimée, par Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de GEORGES BIZET.

1^{er} acte : Souvenirs du pays.
2^e acte : La Taverne de Lilos Pastia.
3^e acte : Les Contrebassiers.
4^e acte : Le Torero.

Distribution. — Don José, brigadier au régiment d'Almanza, MM. Pellin ; Escamillo, toréador, Martin ; Zuniga, lieutenant au régiment d'Almanza, Odezenne ; le dancœur, Servat ; le remendado, Boulanger ; Morales, Davy ; Micaëla, M^{me} Marie Hasselmans ; Carmen, Rita Lelong ; Frasquita, Lévy-Brun ; Mercedes, Eugénie Simon ; Lilos Pastia, Dorlin ; un guide, Eugène.

Soldats du régiment d'Almanza, toréadors, picadors, contrebassiers, cigarières, manolas, enfants et gens du peuple.

Au 2^e acte, *Pas Bohémien*, par M^{lles} Delas et Michelli.

Au 4^e acte, *Pas Espagnol*, par les mêmes danseuses.

La scène est en Espagne, en 1820.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Un nouveau roman de M. Arsène Houssaye, *les Charmeresses*, vient de paraître chez Calmann Lévy. Dans cet ouvrage, l'auteur des *Filles d'Ève* et de *Mademoiselle Phryné* poursuit ses études sur le cœur féminin qui lui ont déjà valu de si brillants succès. Des caractères qui semblent tracés d'après nature, destableaux où sont peintes d'une manière saisissante les intrigues de la vie mondaine, une grande élégance de style, telles sont les qualités qui font des *Charmeresses* une des œuvres les mieux réussies de M. A. Houssaye.

LE BON L'utile LA PRIME LE BEAU l'agréable

JOURNAL LITTÉRAIRE

D'Éducation et d'Instruction, Sciences, Beaux-Arts, Théâtres, etc.,

Paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois, en grand in-8^o Jésus, 16 pages, 32 colonnes,

Sous la direction de M. Paul PROUTEAU (de Saumur), propriétaire-gérant, et de M. Eugène LECLERC, secrétaire de la rédaction.

ABONNEMENTS : 6 fr. par an ; 4 fr. pour six mois.
Bureaux à Paris, 15, rue du Croissant.

Dans le traitement des rhumes, gripes, bronchites, etc. Les médecins recommandent spécialement le **Sirop** et la **Pâte de Pierre Lamouroux**.
Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

Rhumes et Maladies de Poitrine.

SIROP

ANTIPHLOGISTIQUE

DE

BRIANT

Pharmacie BRIANT, 150, rue de Rivoli, PARIS

Depuis plus de cinquante années, le **SIROP de BRIANT** est recommandé par les Médecins dans les maladies de l'appareil respiratoire : **Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Gripes**, etc.

C'est le plus actif, le plus agréable et le meilleur marché des médicaments pectoraux.

Pour éviter les imitations et les contrefaçons, inefficaces ou nuisibles, exiger l'inscription en neuf langues et la signature très-lisible de l'inventeur.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

L'Univers Illustré, ce véritable journal de la famille qui compte aussi parmi les plus belles publications artistiques, consacre cette semaine son numéro tout entier au grand événement du jour : La Mort de S. S. le Pape Pie IX. Parmi les gravures nous citerons un admirable Portrait du Souverain Pontife ; le Pape sur son lit de mort ; le Pape recevant l'extrême-onction ; les Appartements du Vatican, etc., etc. — Dans le texte, on trouve, outre la biographie complète du Saint-Père, une foule de détails curieux et inédits sur la vacance du Saint-Siège et le futur Conclave.

Abonnements : Paris et Départements, un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr. — Europe : un an, 23 fr. ; six mois, 12 fr. ; trois mois, 6 fr. 50. — Colonies et pays d'outre-mer le port en sus

suivant les tarifs. — Bureaux de l'Univers Illustré, 3, rue Auber (place de l'Opéra).

Alphonse Karr, l'infatigable écrivain qui a publié de si intéressantes relations sur Nice, Saint-Raphaël et Sainte-Adresse, vient de faire paraître chez Calmann Lévy un nouveau volume intitulé : *Notes de voyage d'un Casanovi*. Cette fois, il nous transporte au milieu des enchantements de l'Italie. Le lecteur n'y perd rien : ni le tour pittoresque du récit, ni ces observations fines, ni ces traits spirituels, et tout ce charmant humour qui ont fait le succès des précédents ouvrages d'Alphonse Karr.

Dans l'intéressant volume que M. le comte d'Haussonville vient de publier à la librairie Calmann Lévy, et qui a pour titre *Mélanges et Souvenirs*, l'illustre académicien

renvoie souvent ses lecteurs aux *Mémoires du comte Miot de Melito*. Nous croyons donc devoir rappeler que cet important ouvrage est également en vente chez le même éditeur.

L'époque de Louis XV, si féconde en intrigues de toutes sortes et que les romanciers contemporains ont souvent exploitée avec bonheur, a fourni à M. Jules Noriac le sujet d'un charmant volume, *la Comtesse de Bruges*, qui vient de paraître chez Calmann Lévy. C'est un de ces romans lentement écrits, où l'on trouve des scènes pleines de mouvement et de passion, de piquants détails de mœurs. En brochant sur un canevas historique, l'auteur du *101^{me} Régiment* et de *la Bêtise humaine* a fait une de ces œuvres les plus saisissantes et les mieux réussies.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 15 —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 —	
7 — 40 —		11 — 41 —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 —		3 — 10 — soir.	
12 — 30 — soir.		7 — 39 —	
6 — 15 —		11 — 20 —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 FÉVRIER 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	74	10		Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	627	50		Canal de Suez	763	50	
4 1/2 %	105	05		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	666	25		Crédit Mobilier esp.	492	50	
5 %	109	95		Crédit Mobilier	168	75		Société autrichienne.	548	75	
Obligations du Trésor, t. payé.	490			Crédit foncier d'Autriche	325			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235			Charentes, 500 fr. t. p.	142	50		Orléans	342		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506	25		Est	647	50		Paris-Lyon-Méditerranée	337	50	
— 1865, 4 %	518	75		Paris-Lyon-Méditerranée	1472	50		Est	335	50	
— 1869, 3 %	398			Midi	792	50		Nord	344	75	
— 1871, 3 %	385			Nord	1330			Ouest	335		
— 1875, 4 %	504	75		Orléans	1140			Midi	335		
— 1876, 4 %	494			Ouest	720			Charentes	259	25	
Banque de France	3195			Vendée, 500 fr. t. p.				Vendée			
Comptoir d'escompte	698	75		Compagnie parisienne de Gaz	1340			Canal de Suez	552	50	
Credit agricole, 200 f. p.	345			C. gén. Transatlantique	498	75					
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	340										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 24 décembre)

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 3 minutes du matin, express-poste.		3 heures 26 minutes du matin, direct-omnibus.	
6 — 45 —		8 — 21 —	
9 — 1 —		9 — 40 —	
1 — 25 — soir.		12 — 40 —	
4 — 10 —		4 — 44 —	
7 — 15 —		10 — 28 —	
10 — 37 —			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M^e LETOURNEUR, avoué à Baugé.

Et de M^e BIGOT, notaire à Parçay.

VENTE

SUR LICITATION,

Entre majeurs et mineurs.

Au plus offrant et dernier enchérisseur,

D'UNE LANDE

Sise commune de La Breille, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M^e Bigot, notaire à Parçay, commis à cet effet, le dimanche dix-sept mars mil huit cent soixante-dix-huit, à midi, en la salle de la Mairie de Linières-Bouton.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient qu'en exécution d'un jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de première instance de Baugé, le douze juin mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, et d'un acte de partage qui en a été la suite, reçu par M^e Bigot, notaire à Parçay, le vingt-quatre juin suivant, aussi enregistré et signifié ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

M. Julien Parçay, maçon, demeurant au bourg de Vernantes ;

Agissant au nom et comme subrogé-tuteur, faisant fonction de tuteur, par suite de l'opposition d'intérêts avec

M. Pierre Robin, demandeur, tuteur naturel et légal de : 1^o Aimée Robin, âgée de quatorze mois ; 2^o Méline Robin, âgée de quatre ans ; 3^o Marie-Louise Robin, âgée de cinq ans ; 4^o Clémence-Rose Robin, âgée d'environ treize ans, enfants mineurs, issus du mariage d'entre ledit sieur Pierre Robin et dame Rose Genetay, son épouse, décédée ;

Défendeurs, es-qualités, ayant pour avoué constitué M^e Henri-Philippe Letourneur, avoué près le tribunal civil de première instance de Baugé, y demeurant, place de la Croix-Orée ;

En présence ou lui dûment appelé de :

M. Pierre Robin, ancien cabaretier, demeurant au bourg de Vernantes ;

Demandeur, ayant pour avoué constitué M^e Florent-Marie Chenillez, avoué près le tribunal civil de première instance de Baugé, y demeurant, rue de la Sous-Préfecture ;

Et encore en présence ou lui dûment appelé de M. Louis Robin, cultivateur, demeurant à la Gallebrunière, commune de Vernantes ;

Agissant au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Robin, sus-nommés, nommé à cette fonction, qu'il a acceptée, suivant délibération du conseil de famille desdites mineurs, tenu sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Lon-

gué, le premier juin mil huit cent soixante-seize, enregistrée ;

Défendeurs, es-qualités, ayant pour avoué constitué M^e Henri-Philippe Letourneur, avoué près le tribunal civil de première instance de Baugé, y demeurant, place de la Croix-Orée ;

Il sera, par le ministère de M^e Bigot, notaire à Parçay, commis à cet effet, procédé, auxdits jour et heure, à la vente sur licitation, entre majeurs et mineurs, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION.

§ II. — Commune de La Breille, canton nord-est et arrondissement de Saumur.

Quatrième lot.

Une parcelle de landes, affiée de sapins, appelée les Vallées, située près la Maison-du-Doreur, contenant environ soixante-dix ares, joignant au levant MM. Girard et Raguideau, au couchant le vieux chemin de Vernoi à Saumur, au midi le chemin de la Baraudière à la route départementale numéro 16.

MISE A PRIX.

Outre les charges, clauses et conditions de l'enchère, l'adjudication aura lieu sur la mise à prix ci-après, fixée par le jugement du douze juin mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, sus-énoncé, savoir :

Quatrième lot, à la somme de trois cents francs, ci. 300 fr.

Pour placard :

LETOURNEUR.

S'adresser, pour avoir des renseignements :

1^o A M^e BIGOT, notaire à Parçay, dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^e VERNEAU, notaire à Vernoi ;

3^o A M^e LETOURNEUR, avoué à Baugé, poursuivant la vente.

Enregistré à Baugé, le dix-huit février mil huit cent soixante-dix-huit, folio 58, case 7. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(105) GAUTIER.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^o BELLE MAISON, à Saumur, quartier de Nantilly, place et rue du Presbytère ; remise, écurie, deux jardins, gaz et eau de la ville, caves.

2^o TRÈS-GRANDE CAVE dans le roc, avec entrée sur la place.

3^o AUTRE MAISON, place du Presbytère, caves, jardin.

4^o TRÈS-JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, à la Croix-Cassée, près Saumur ; 47 ares de jardin ; maison de jardinier.

Entrée en jouissance de suite. Toutes facilités de paiement. S'adresser à M^e CLOUARD. (58)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

MAISON ET 33 ARES DE TERRE

BIEN PLANTÉS.

Au canton de l'Oie-Rouge, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser à M. Proust, à Saumur, rue Dailly, n^o 22, ou à M^e CLOUARD, notaire. (70)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson ;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

Un négociant de Saint-Florent demande un teneur de livres sérieux et connaissant parfaitement la comptabilité.

Inutile de se présenter sans de bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

LES PORTEURS DES FONDS TURCS ont le plus grand intérêt à lire le journal *La Bourse*, 10, place Vendôme, Organe Officiel du Comité Français des Valeurs Ottomanes, qui les tiendra au courant de toutes les démarches et résolutions concernant les valeurs turques ; voir le numéro spécial de *La Bourse* du mercredi 6 courant. Par convention spéciale avec le Comité Français, l'abonnement de 8 francs par an est réduit à 4 francs pour tous les porteurs de fonds turcs — Renseignements gratuits. (74)

ON DEMANDE des Commanditaires pouvant prendre SEPT ou HUIT PARTS de 100,000 fr. chacune, pour étendre l'exploitation de grandes carrières de pierre dure et tendre, située dans un centre de consommation où tous les gisements sont épuisés. Affaires sûres. Gros bénéfices. Valeur actuelle de propriété : 300,000 francs. Agence de l'Industrie, rue Vivienne, 17, à Paris. (97)

FABRIQUE IMPORTANTE (station de chemin de fer près Paris) demande Associé avec 200,000 francs garantis, pour remplacer un associé partant. Affaires : 400,000 fr., augmentant chaque année. Position exceptionnelle. Bénéfices considérables. AGENCE DE L'INDUSTRIE, rue Vivienne, 17, à Paris. (95)

UNE PERSONNE se propose pour donner des leçons de dessin, pastel et peinture sur soie, chez elle ou à domicile.

S'adresser au bureau du journal.

DÉPOT

DES FORGES DU BERRY

SPÉCIALITÉ

DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, prévient le public que, dépositaire des forges du Berry, il cotera le fil de fer galvanisé comme suit :

N^o 16. 60 fr. les cent kil.

NOUVELLE FRANCE.

Colonie libre de Port-Breton.

Terres à cinq francs l'hectare. Fortune faite sans quitter son pays. S'adresser à M. le marquis DE RAYS, consul de Bolivie, au château de Quimerc'h-en-Bannalec (Finistère).

COMPTOIR COMMERCIAL.

DIRECTION GÉNÉRALE.

Le COMPTOIR COMMERCIAL fait représenter, par ses agents en France et à l'étranger, plus de 90 maisons de commerce et de production.

Il correspond avec quatre journaux spéciaux.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, directeur général, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur. (73)

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien

Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

VÉSICATOIRE ET PAPIER D'ALBESPEYRES

Les SEULS EMPLOYÉS dans les HOPITAUX MILITAIRES

Le VÉSICATOIRE D'ALBESPEYRES produit la vésication en 8 ou 10 heures, son action est prompte et sûre.

Le véritable vésicatoire d'Albepespyres porte, sur son côté vert, la signature d'ALBESPEYRES.

Le PAPIER D'ALBESPEYRES est recommandé depuis 60 ans par les sommités médicales, comme étant la meilleure préparation pour panser les vésicatoires, qui rendent de si utiles services dans les maladies chroniques des enfants et des vieillards.

Chaque boîte de papier est enveloppée dans un prospectus commençant par ces mots :

PAPIER ÉPISPASTIQUE D'ALBESPEYRES

ANTI-ASTHMATIQUES

De Bin BARRAL

Le Papier et les Cigares Anti-Asthmatiques de Bⁱⁿ BARRAL sont recommandés par les Médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire, ainsi que l'Oppression qui accompagne la plupart des maladies des voies respiratoires.

LES CAPSULES DE RAQUIN

Approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris

GUÉRISSENT SANS FATIGUER L'ESTOMAC

Les CAPSULES au COPAHU de RAQUIN guérissent les maladies secrètes.

Les CAPSULES à la TÉRÉBENTHINE de RAQUIN guérissent les catarrhes pulmonaire, intestinal, vésical.

Les CAPSULES au GOUDRON de RAQUIN guérissent les rhumes, les bronchites et les laryngites chroniques ; même dans la Phléisie pulmonaire, ces Capsules constituent un palliatif d'une utilité incontestable.

Les vraies Capsules de Raquin, sont vendues dans un flacon portant, sur son enveloppe extérieure, l'étiquette ci-contre :



Saumur, imprimerie de P. GODET.